

Ghana



chiffres clés

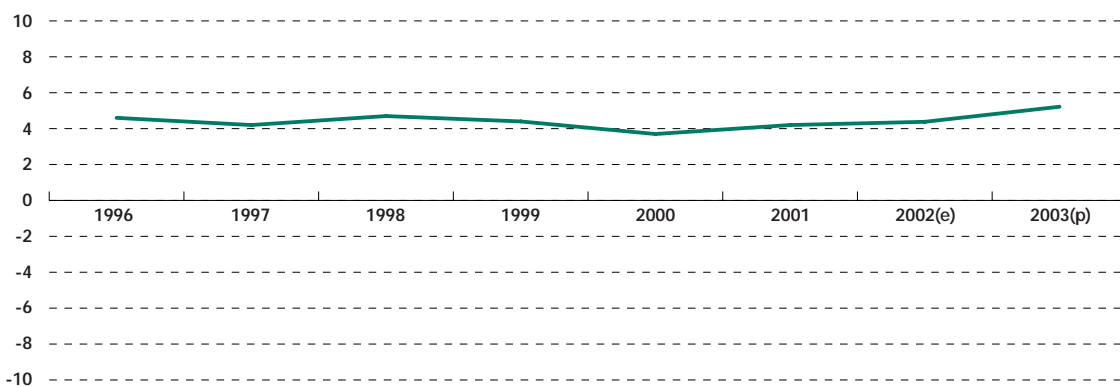
- Superficie en milliers de km² : 239
- Population en milliers (2001) : 19 734
- PIB par hab. en dollars (2001) : 273
- Espérance de vie (2000-2005) : 57.2
- Taux d'analphabétisme (2001) : 27.4

L'ÉCONOMIE GHANÉENNE A VISIBLEMENT passé un cap en 2001 : en phase de décélération depuis 1998, son PIB réel est reparti à la hausse, enregistrant une croissance de 4.2 pour cent. Le rythme de la croissance avait été de 3,8 pour cent en 2000, son taux le plus bas en dix ans. Il s'est stabilisé en 2002 (estimation : 4.4 pour cent) et devrait s'améliorer en 2003 (prévision : 5.2 pour cent). Le rebond de 2001 s'explique par le redressement de la production agricole, favorisé par l'amélioration de la politique macro-économique. Cette embellie s'est traduite par un assainissement significatif des finances publiques. Grâce à un allourdissement de l'effort fiscal et à la modération des dépenses publiques, le budget du pays a dégagé un

excédent primaire record en 2001. Ce solde devrait rester excédentaire en 2003, sous l'effet de la consolidation de cette stabilité. La discipline monétaire, qui transparait dans le regain de confiance vis-à-vis des actifs ghanéens et un approfondissement de l'intermédiation financière, contribue au reflux de l'inflation et des taux d'intérêt ainsi qu'au retour d'une relative stabilité sur le marché des changes. Ce repli de l'inflation devrait se poursuivre en 2003. Malgré le recul des cours internationaux des matières premières, la position extérieure du pays s'est redressée et cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir.

L'amélioration de la gestion macro-économique du Ghana favorise la reprise de la croissance

Figure 1 - Croissance du PIB réel



Source : Données du FMI ; estimations et prévisions des auteurs.

Dans le cadre de l'initiative PPTE, le Ghana devrait bénéficier d'un allègement immédiat de sa dette de la part de la Banque mondiale et du FMI ainsi que de la plupart des autres créanciers bilatéraux. Dans ce même contexte, le pays a également finalisé un cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSR), ce qui consolidera les avancées considérables déjà obtenues depuis le début des années 90 dans la lutte contre la pauvreté. Le Ghana poursuit ses réformes structurelles afin de s'engager sur la voie du développement durable. Cependant, bien qu'amorcé depuis déjà un certain

temps, le programme de privatisations est loin d'être achevé. En juin 2002, le Ghana avait privatisé 212 des 300 entreprises inscrites en 1988 sur la liste des entités à vendre. Le processus se heurte à plusieurs problèmes, dont l'insuffisance des travaux préparatoires et la limitation des capacités réglementaires. L'opacité du processus a imposé un audit des entreprises privatisées, ce qui a encore ralenti les opérations. Si le climat politique du Ghana reste stable, les efforts déployés par les autorités pour favoriser la démocratie semblent marquer le pas.

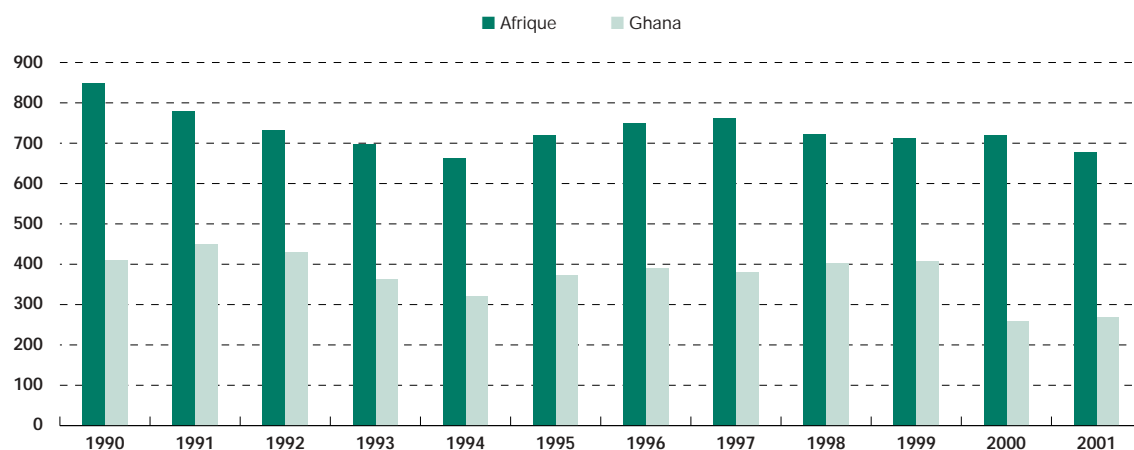
Développements économiques récents

En 2001, l'économie ghanéenne s'est redressée et le PIB réel a commencé à remonter la pente descendante sur laquelle il s'était engagé en 1998. D'après les estimations, sa croissance aurait rebondi à 4.2 pour cent, contre les 3.8 pour cent enregistrés en 2000 et qui constituaient le point bas de la décennie. L'économie retrouve ainsi le taux de croissance moyen annuel enregistré sur la période 1995-99. Ce rebond s'explique par la progression substantielle de la production agricole, favorisée par la stabilité économique due à la nette amélioration de la discipline budgétaire et monétaire, qui a fait reculer l'inflation et les taux d'intérêt et contribué à stabiliser le taux de change du cedi.

Les performances récentes restent tirées par les services, même si la croissance de l'agriculture – secteur dominant de l'économie ghanéenne – s'est redressée en 2001, dopant la progression totale du revenu. Le secteur agricole représentait 35.2 pour cent du PIB en 2001, où il a enregistré une croissance de 4 pour cent, contre 2.1 pour cent en 2000. Ce bon résultat est essentiellement à porter au crédit des branches cultures vivrières/élevage et pêcheries. Selon les données disponibles, à l'exception du maïs et du millet, la production des cultures vivrières a augmenté pendant l'année. La production de maïs a stagné à 280 000 tonnes en 2001, et celle de millet est tombée

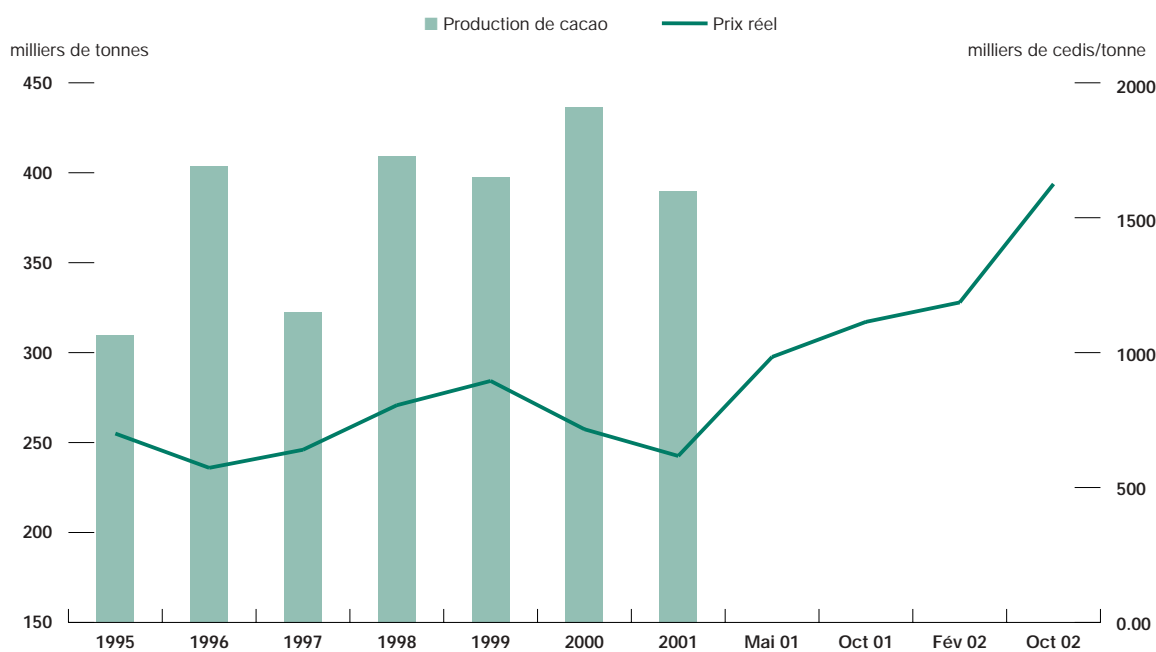
à 134 000 tonnes, contre 169 000 l'année précédente. Ce recul est dû aux aléas météorologiques et n'a pu être enrayeré par le projet de développement des cultures vivrières mis en œuvre par les pouvoirs publics, qui prévoyait la distribution de semences de fondation aux agriculteurs. D'un autre côté, en 2001, ces initiatives ont donné un coup de fouet aux autres cultures vivrières : des cultures comme le manioc et le riz ont bénéficié de la mise à disposition de semences améliorées, de nouvelles techniques de gestion des eaux et de récoltes, ainsi que d'une aide aux agriculteurs sous la forme d'avances d'engrais et d'autres intrants agrochimiques. Dans l'élevage, la vaccination de masse des bovins, des ovins, des caprins et de la volaille a contribué à améliorer la production. Les cultures de rapport n'ont pas pour leur part enregistré de bonnes performances en 2001. La production de cacao a reculé d'environ 2 pour cent sur la campagne 2000/01 par rapport à la vive croissance de 6.2 pour cent enregistrée en 1999/2000. Elle est ainsi passée de 436 000 tonnes en 1999/2000 à 389 000 tonnes en 2000/01. Ce recul est imputable à une maladie, la « pourriture brune des cabosses ». Les autorités sont intervenues dans la lutte contre les maladies et les ravageurs en organisant sur certaines régions de culture du cacao des pulvérisations à grande échelle, ce qui constitue la première initiative phytosanitaire de ce genre depuis plus de 20 ans. Cependant, dans les régions qui n'étaient pas couvertes par ces pulvérisations, de nombreux agriculteurs ne se sont pas donnés la peine de pulvériser eux-mêmes leurs

Figure 2 - PIB par habitant au Ghana et en Afrique (en dollars courants)



Source : Données du FMI ; estimations et prévisions des auteurs.

Figure 3 - Cacao : niveaux de production et prix à la production



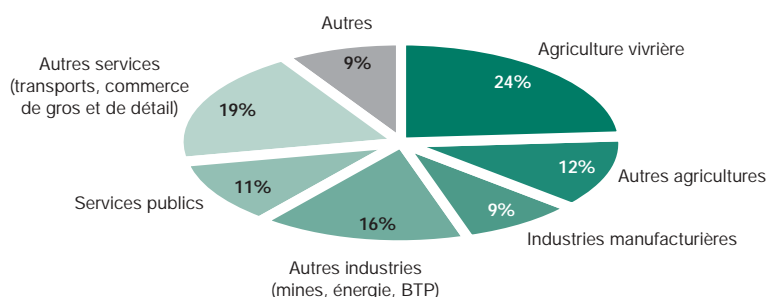
Source : Données des autorités nationales ; estimations et prévisions des auteurs.

cultures, et ont préféré attendre que l'initiative du gouvernement arrive jusqu'à eux. Malgré la revalorisation du prix payé aux producteurs, la production de cacao a chuté de 60 pour cent en mai 2001, puis de nouveau de 13.2 pour cent en octobre 2001. Les données montrent que le prix réel à la production de cacao chute depuis 1999 et qu'il était retombé en 2001 à son niveau de 1996. Les majorations accordées en 2001 ont donc été opportunes, même si leur impact sur la production ne peut pas se faire sentir à brève échéance.

Le secteur industriel représentait 25.2 pour cent du PIB en 2001, année pendant laquelle il a enregistré des performances médiocres, avec un taux de croissance de 2.9 pour cent, contre 3.8 pour cent en 2000. Cela faisait longtemps que le secteur n'avait pas connu d'année aussi décevante. Il a même fait pire qu'en 1998, alors que le Ghana souffrait de graves pénuries d'énergie. Ces piètres résultats ont transpiré dans toutes les branches de l'activité industrielle. Les mines ont affiché une croissance négative de -1.6 pour cent, contre +1.5 pour cent en 2000. En 2001, la production minière, et surtout l'or, a pâti de la fermeture de certains gisements et de la persistance de l'agitation

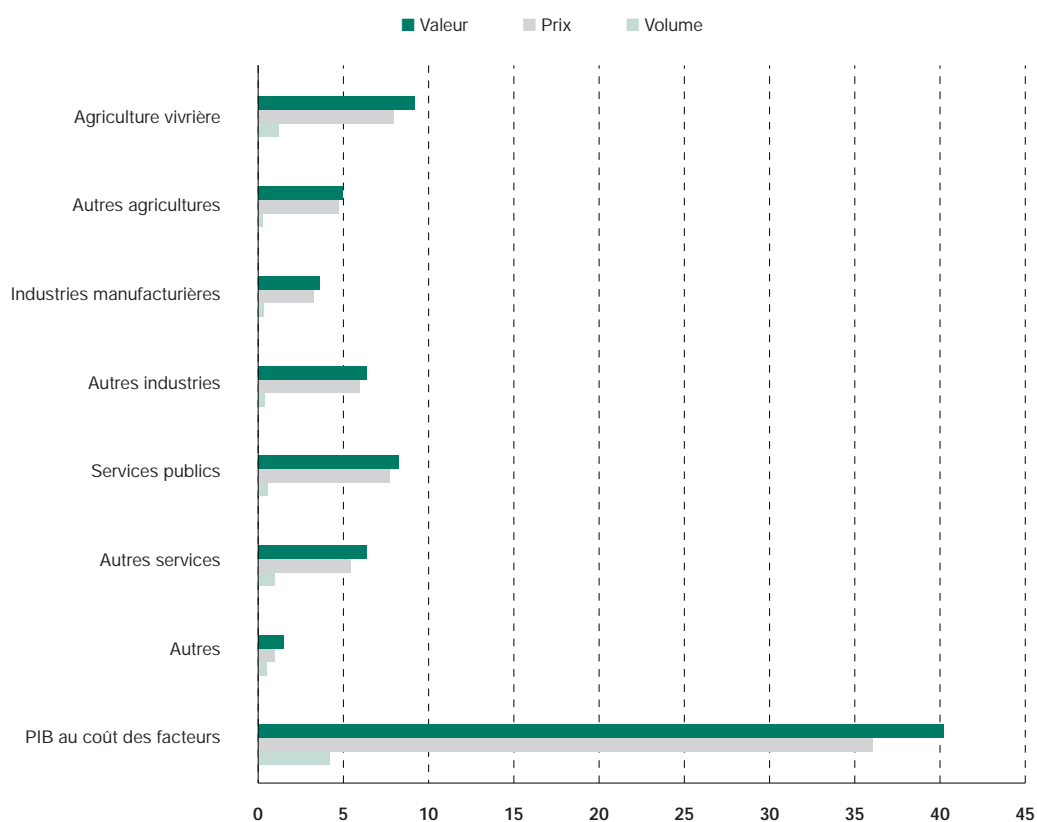
sociale dans l'une des principales exploitations. La production est passée de 2 503 858 onces d'or fin en 2000 à 2 289 865. De son côté, le secteur manufacturier n'a pas décollé en 2001, avec un taux de croissance de 3.7 pour cent, contre 3.8 pour cent l'année précédente. Il est resté entravé par le coût élevé du crédit, une demande locale atone et ce que beaucoup d'entrepreneurs du pays considèrent comme une concurrence déloyale venant de l'étranger, provoquée par des distorsions au niveau des droits de douane, des droits à l'importation et de la fiscalité ghanéenne. Compte tenu des performances récentes de l'industrie ghanéenne, et particulièrement du secteur manufacturier, il est impératif que le Ghana s'attaque à ses problèmes prioritaires s'il veut, comme il s'en est fixé l'objectif, se transformer en un pays à revenu intermédiaire d'ici 2020 grâce à un développement industriel tiré par une croissance annuelle de 8 pour cent du secteur manufacturier. Ce dernier affiche en effet depuis 1995 une progression inférieure à 3 pour cent. Le budget 2002 fait un premier pas dans la bonne direction en exonérant du taux préférentiel de 5 pour cent appliqué aux importations nombre de matières premières destinées à ce secteur.

Figure 4 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001



Source : Données des autorités nationales ; estimations et prévisions des auteurs.

Figure 5 - Contributions à la croissance du PIB en 2001



Source : Données des autorités nationales ; estimations et prévisions des auteurs.

Les performances des services sont restées au beau fixe en 2001, malgré le léger repli de la croissance par rapport à 2000. En 2001, ce secteur représentait 29.3 pour cent du PIB, avec un taux de croissance de 5.1 pour cent, soit un peu moins que les 5.4 pour cent dégagés en 2000. Ce léger tassement s'explique par une réduction des dépenses publiques. Le commerce de gros et de détail ainsi que l'hôtellerie et la restauration

ont davantage progressé en 2001, tandis que la croissance est restée en sourdine dans la finance, l'assurance, l'immobilier, les services aux entreprises, le transport, le stockage et les communications. Le tourisme a également eu un impact significatif. Selon les estimations provisoires, les recettes du tourisme ont fait un bond de 16 pour cent en 2001, consécutif à une progression de 10 pour cent du nombre de visiteurs, à l'origine d'une

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
Formation brute de capital	20.0	21.5	24.0	21.3	20.5	21.0
Secteur public	14.2	9.8	9.2	7.5	7.2	7.4
Secteur privé	5.8	11.7	14.8	13.8	13.3	13.6
Consommation	88.4	96.1	94.5	94.7	90.2	94.8
Publique	14.0	15.0	16.9	17.8	16.1	15.8
Privée	74.4	81.1	77.5	76.9	74.1	78.9
Solde extérieur	-8.4	-17.5	-18.4	-16.0	-10.7	-15.8
Exportations	24.5	32.1	48.8	45.5	48.7	46.8
Importations	-32.9	-49.6	-67.2	-61.5	-59.5	-62.6

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

forte croissance dans la restauration et l'hôtellerie. Le Ghana, qui est une destination touristique relativement nouvelle, semble avoir bénéficié de la désaffection des touristes pour l'Afrique de l'Est après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis.

La part des différentes composantes de la demande dans le PIB 2001 indique que la croissance du Ghana reste largement tirée par la consommation, elle-même alimentée par le niveau élevé des importations. Le pays ne parvient donc pas à dynamiser ses investissements de manière appréciable. La faiblesse actuelle de la formation brute de capital, qui a atteint un point bas en 2001 dans un contexte de stagnation de l'investissement privé, risque de compromettre sérieusement la croissance si le pays n'attire pas davantage de capitaux étrangers. La structure actuelle de la demande devrait se maintenir en 2002 et 2003, ce qui imposera au pays d'entreprendre les ajustements structurels nécessaires s'il veut intensifier l'investissement.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

En 2001, la politique macro-économique du Ghana a été dictée par le récent affaiblissement des fondamentaux du pays, qui s'est traduit par une dégradation des positions budgétaire et monétaire en réaction à la médiocrité de la politique intérieure et aux contraintes extérieures. En 2001, le net redressement budgétaire et monétaire opéré par le pays a fait reculer

l'inflation et les taux d'intérêt tout en stabilisant quelque peu le marché des changes. Pour 2002, la politique macro-économique avait donc pour ambition de jeter les bases d'une croissance soutenue, en capitalisant sur les progrès réalisés en 2001 et en s'attachant en particulier à consolider la stabilité financière et à intensifier les efforts de maîtrise des finances publiques.

En 2001, le Ghana a enregistré un déficit budgétaire global équivalent à 4.3 pour cent du PIB, contre 7.9 pour cent un an plus tôt. Le solde primaire a affiché un excédent équivalent à 3.6 pour cent du PIB, ce qui constitue le niveau le plus élevé jamais atteint au Ghana. Le solde primaire devrait rester positif, à 4.5 pour cent du PIB, en 2002 et 2003. Autre fait marquant en 2001, le déficit budgétaire a été financé à plus de 68 pour cent par des moyens extérieurs, dont l'aide, et à 27 pour cent grâce à des emprunts dans le pays (hors du secteur bancaire). Cette décision rompt avec la stratégie adoptée par le passé, lorsque plus de 50 pour cent du déficit étaient couverts par des emprunts bancaires. Cet allègement de la dépendance vis-à-vis des établissements de crédit a contribué à faire baisser les taux d'intérêt.

L'embellie budgétaire de 2001 découle des efforts déployés pour financer le budget par la fiscalité et de la prudence observée dans les dépenses publiques. Côté recettes, les rentrées fiscales ont augmenté de près de 40 pour cent en valeur absolue à la suite de l'introduction de nouveaux impôts et d'une révision de la structure de la fiscalité en 2001. En pourcentage du PIB, l'effort fiscal est passé de 16.3 pour cent en 2000 à 17.2 pour cent en 2001. En 2001, c'est la TVA qui a rapporté le

plus, à la suite de l'abaissement du seuil annuel d'assujettissement, de 200 millions à 100 millions de cedis. En outre, une taxe préférentielle de 5 pour cent a été appliquée à toutes les importations jusque-là entièrement exonérées (à l'exception de certains matériaux et matières premières). Les exonérations de la taxe à l'importation ont été supprimées pour toutes les importations des ONG ou les importations de dons de type caritatif, sauf dans le domaine de la santé et de l'éducation. En outre, l'introduction de droits à l'importation de 5 pour cent sur la valeur *caf* des matériaux servant à la transformation du bois – jusqu'alors exonérés – a significativement accru les droits perçus à l'importation. Les pouvoirs publics se sont entendus avec les banques créancières sur la restructuration d'une partie de la dette intérieure de la raffinerie de *Tema Oil Refinery* (TOR), qui n'avait pas su ajuster ses prix aux cours mondiaux du pétrole en 1999 et 2000. Par ailleurs, des droits d'accise de 15 pour cent et un prélèvement avoisinant les 200 cedis le litre ont été appliqués aux produits pétroliers. De plus, pour indemniser cette raffinerie pour une partie de la dette qu'elle avait dû contracter du fait de l'encadrement des prix du pétrole en vigueur dans le passé, le parlement a approuvé le principe selon lequel une partie de l'épargne susceptible de découler d'une baisse des cours mondiaux sera consacrée au service de cette dette. La formule de correction des prix du pétrole utilisée par les autorités a donc été révisée à compter de la fin mars 2002 pour intégrer le surcoût constitué par le service de la dette. Depuis le début 2002, les autorités s'attachent surtout à améliorer le recouvrement et la gestion des recettes fiscales. Elles ont mis en place une équipe nationale d'audit fiscal ainsi qu'un office de tutelle des administrations fiscales (*Revenue Agencies Governing Board* – RAGB) chargé de veiller à la mise en œuvre du numéro d'identification fiscale par toutes les trésoreries. De surcroît, les autorités sont en train de créer une unité intégrée de traitement des dossiers des gros contribuables (*Large Taxpayer Unit* – LTU) qui facilitera le regroupement des fonctions d'évaluation, de traitement et de contrôle du passif fiscal de chaque gros contribuable. Ces mesures devraient avoir des répercussions positives pour le budget 2003, et les recettes fiscales, estimées à 16.7 pour cent du PIB en 2002, devraient selon les projections s'établir à 17.2 pour cent en 2003.

Malgré les améliorations des recettes publiques en 2001, le système continue de dépendre d'un petit nombre de (gros) contribuables, qui représentent la plus grande part des recettes, soit environ 60 pour cent du total de l'impôt sur le revenu et plus de 90 pour cent du chiffre d'affaires assujetti à la TVA. Cette étroitesse de l'assiette fiscale, qui constitue une entrave à toute élasticité ou tout dynamisme, fait planer le risque d'un fort manque à percevoir à chaque fois que ces gros contribuables auront des revers de fortune.

De leur côté, les dépenses publiques sont ressorties au total à 26.5 pour cent du PIB en 2001, contre 27.7 pour cent en 2000. Cette réduction résulte d'un abaissement du plafond des dépenses d'administration, de services et d'investissement. En outre, l'État cherche délibérément à rembourser sa dette de manière fragmentée, et notamment les arriérés dus aux fournisseurs dont il a hérité du gouvernement précédent. Le poste de dépenses qui a le plus augmenté en 2001 est celui de la rémunération des fonctionnaires, en raison des augmentations accordées en 2000 mais qui ont pris effet en 2001. Le service de la dette extérieure et intérieure (principal et intérêts) demeure un poste de dépenses très important, à environ 7.9 pour cent du PIB. Les dépenses publiques d'investissement sont quant à elles tombées de 9.2 pour cent du PIB en 2000 à 8.2 pour cent en 2001, soit le niveau le plus bas en dix ans. Ce recul s'inscrit en droite ligne de la tendance amorcée depuis plusieurs années, qui compromet toute reprise économique durable, d'autant que la formation de capital privé stagne aussi depuis quelques années. En 2001, les pouvoirs publics ont mis en place un mécanisme de maîtrise des dépenses avec un plafond trimestriel pour les nouveaux engagements. Début 2002, dans ce même objectif, le gouvernement a créé une unité de contrôle des dépenses publiques (*Public Expenditure Monitoring Unit* – PEM) chargée d'encadrer les recrutements dans la fonction publique. Par ailleurs, les audits spéciaux des effectifs de la fonction publique commencés en 2001 se sont poursuivis en 2002. Les autorités ont laissé entendre que les salariés fictifs pourraient représenter plus de 10 pour cent de la masse salariale. Les dépenses publiques devraient diminuer considérablement, pour être ramenées à 23.8 pour cent du PIB en 2002 et 2003,

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
Total des recettes (avec dons)^a	24.1	18.0	19.8	22.2	21.8	21.8
Impôts	14.7	14.8	16.3	17.2	16.7	17.2
Dons	3.6	1.7	2.1	4.1	4.1	3.8
Total des dépenses (et prêts nets)^a	30.4	26.2	27.7	26.5	23.8	23.8
Dépenses courantes	16.4	16.4	18.5	18.3	15.9	15.7
<i>Sans les intérêts</i>	<i>12.1</i>	<i>10.8</i>	<i>11.0</i>	<i>10.4</i>	<i>9.4</i>	<i>9.2</i>
Salaires	5.6	5.6	5.2	5.4	4.7	4.5
Paiements d'intérêts	4.2	5.6	7.5	7.9	6.5	6.5
Dépenses d'équipement	14.0	9.8	9.2	8.2	7.9	8.1
Solde primaire	-2.1	-2.6	-0.4	3.6	4.5	4.5
Solde général	-6.4	-8.2	-7.9	-4.3	-2.1	-2.0

a. Seuls les principaux postes sont pris en considération.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

les mesures de maîtrise aboutissant à une compression des dépenses courantes.

En 2001, la politique monétaire s'est employée à enrayer l'inflation et la dépréciation du cedi. A la fin décembre 2000 en effet, les turbulences avaient propulsé l'inflation à 40.5 pour cent, et le cedi avait perdu 49.5 pour cent de sa valeur sur l'année. En décembre 2001, le parlement a voté une nouvelle loi sur banque centrale (*Bank of Ghana* – BOG), dans le but de recentrer ses priorités sur la stabilité des prix, la formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire et le soutien à la politique économique générale du gouvernement. Ce texte impose également au gouvernement de respecter une certaine discipline budgétaire en plafonnant les emprunts publics à 10 pour cent des recettes totales à la clôture de l'exercice pendant lequel les avances ont été faites.

La BOG a resserré sa politique monétaire en relevant ses taux d'intérêt, mais pour une brève période, et a intensifié ses opérations d'*open market*. Grâce à un strict contrôle des dépenses en numéraire mis en œuvre par le gouvernement, la banque centrale est parvenue à réduire les réserves monétaires et la croissance de la masse monétaire. En glissement annuel, la masse monétaire au sens large s'est ainsi accrue de 38.8 pour cent en 2001, contre 47.9 pour cent en 2000. La Banque centrale a poursuivi sur la voie de la rigueur en 2002, et l'expansion de la masse monétaire au sens large avait ralenti, pour s'établir à 34.5 pour cent à la fin juin 2002.

L'expansion de la masse monétaire en 2001 s'est reflétée dans le total des dépôts. Les dépôts à vue ont augmenté de 130.4 pour cent, les dépôts d'épargne de 52.8 pour cent et ceux en devises de 22 pour cent. Cette accélération traduit un regain de confiance dans les actifs ghanéens, et rompt avec la tendance à la dollarisation qui caractérisait récemment le système monétaire. Cette progression de l'ensemble des dépôts indique également un approfondissement de l'intermédiation financière par les banques commerciales, ce qui cadre avec l'amélioration globale des conditions macro-économiques dans le pays.

L'évolution des agrégats monétaires en 2001 a fait reculer l'inflation et les taux d'intérêt de manière spectaculaire, et permis le retour d'une relative stabilité sur le marché des changes. D'un point haut de 41.9 pour cent fin mars 2001, l'inflation était tombée à 21.3 pour cent fin décembre 2001. Elle a poursuivi sa décline sur le début 2002, pour atteindre 14.9 pour cent fin mai 2002. En 2002, elle devrait s'établir à une moyenne annuelle de 14.3 pour cent, puis retomber à 12.4 pour cent en 2003. Cette tendance à la baisse a également été favorisée par l'abondance des récoltes des cultures vivrières ainsi que par la relative stabilité du cedi. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les bons du Trésor à 91 jours est tombé de 47 pour cent fin juin 2001 à 28.9 pour cent fin décembre 2001. Pour alléger le fardeau de la dette intérieure, le gouvernement ghanéen a commencé en septembre 2001 à en prolonger l'échéance en émettant des *Government of Ghana Index-*

Linked Bonds (GGILB), des obligations indexées à trois ans. Fin 2001, environ un cinquième des bons du Trésor à 90 jours avaient été remplacés par ces nouveaux instruments indexés. La tendance à la dégrèvement des taux des bons du Trésor s'est maintenue, le taux moyen étant descendu à 24.6 en juin 2002. D'autres taux d'intérêt ont suivi cette tendance. Le taux rémunérant les dépôts d'épargne était ainsi passé d'une fourchette de 1-35 pour cent au début 2001 à une fourchette de 1-28 pour cent à la fin décembre 2001. Cependant, ce recul ne s'est pas entièrement répercuté sur le taux des prêts des banques commerciales, ce qui souligne la persistance de l'inefficacité de ces établissements, laquelle fait obstacle à une baisse des taux. Par conséquent, les taux des prêts bancaires n'ont reculé que modérément, pour passer d'une fourchette de 39-55 pour cent fin 2000 à 39-53 pour cent fin 2001. Cette incapacité à les réduire davantage, malgré le repli de l'inflation et la relative stabilité du taux de change, a freiné l'expansion de l'industrie.

Sur le marché des changes, en 2001, le cedi est resté stable en termes nominaux par rapport à la plupart des grandes monnaies sur les marchés interbancaires et des bureaux de change. Sur le marché interbancaire et dans les bureaux de change, le cedi s'est respectivement déprécié par rapport au dollar de 3.7 pour cent et 7.7 pour cent seulement, contre un repli de 49.5 et 49.8 pour cent en 2000. Les autorités affirment que le marché des changes s'est stabilisé sans intervention de la Banque centrale, mais plutôt sous l'effet du recul des attentes inflationnistes, du resserrement de la politique monétaire et budgétaire ainsi que de l'interruption du remboursement de la dette extérieure (à l'exclusion de celle due aux organisations multilatérales) à la suite de la décision d'accéder à l'initiative PPTE. Certains prétendent cependant que la stratégie de remboursement parcellaire de la dette mise en œuvre par le gouvernement (et particulièrement des sommes dues aux fournisseurs de l'État) a contribué à comprimer la demande sur le marché des changes en 2001 et que cette stabilité du cedi sera menacée lorsque le gouvernement reprendra ses remboursements normaux. Cette impression semble confortée par la dépréciation du cedi, qui a perdu au total 10.63 pour cent par rapport au dollar entre janvier et août 2002.

Position extérieure

Le Ghana se caractérise par un régime des échanges très ouvert, qui est l'aboutissement d'une longue tradition de réforme. A la suite des abaissements progressifs des tarifs extérieurs, le taux maximal s'établissait à 22 pour cent en 2001 et le régime commercial a été simplifié et ramené à quatre rubriques. En 2001, le gouvernement s'est attaché à constituer des réserves de devises pour protéger l'économie des chocs exogènes. En effet, ces réserves avaient été fortement mises à contribution après le choc subi par le commerce extérieur en 2000. En 2002, le gouvernement a réitéré la même politique : améliorer la position extérieure du pays et reconstituer ses réserves de change.

Les performances extérieures du Ghana se sont redressées en 2001. Le déficit commercial est passé de 16.1 pour cent du PIB en 2000 à 14.1 pour cent en 2001, avec un repli touchant à la fois les exportations et les importations. Les exportations de marchandises sont ainsi retombées à 1.842 milliard de dollars en 2001, contre 1.936 milliard l'année précédente. Ce recul s'explique largement par les contre-performances du cacao et de l'or, qui constituent les deux premières sources de recettes à l'exportation du pays. Les exportations d'or sont passées de 702 millions de dollars en 2000 à 625 millions sous l'effet d'une contraction des volumes et d'un tassement des cours internationaux. De même, les recettes tirées de l'exportation du cacao sont redescendues de 436 millions de dollars en 2000 à 378 millions en raison d'une baisse des volumes. Les importations de marchandises affichent également un repli en 2001, à 2.691 milliards de dollars, contre 2.766 milliards, cette diminution étant proportionnellement plus importante pour les importations non pétrolières à cause de la réduction des dépenses publiques. Les importations de pétrole ont également régressé en raison de la chute des cours internationaux du pétrole brut. La contraction du déficit commercial en 2001 a ramené le déficit des opérations courantes de 7.4 pour cent du PIB en 2000 à 1.3 pour cent en 2001. En outre, la balance des paiements a profité d'un afflux d'aide publique et de l'interruption des remboursements aux créanciers du Club de Paris et aux autres bailleurs bilatéraux, à la suite de la décision

du Ghana d'accéder à l'initiative PPTE. La balance des paiements s'est ainsi redressée, sortant d'un déficit de 167 millions de dollars en 2000 pour afficher un excédent de 144 millions en 2001, ce qui a permis au Ghana d'augmenter modérément ses réserves de change. Ces dernières couvraient l'équivalent d'environ un mois

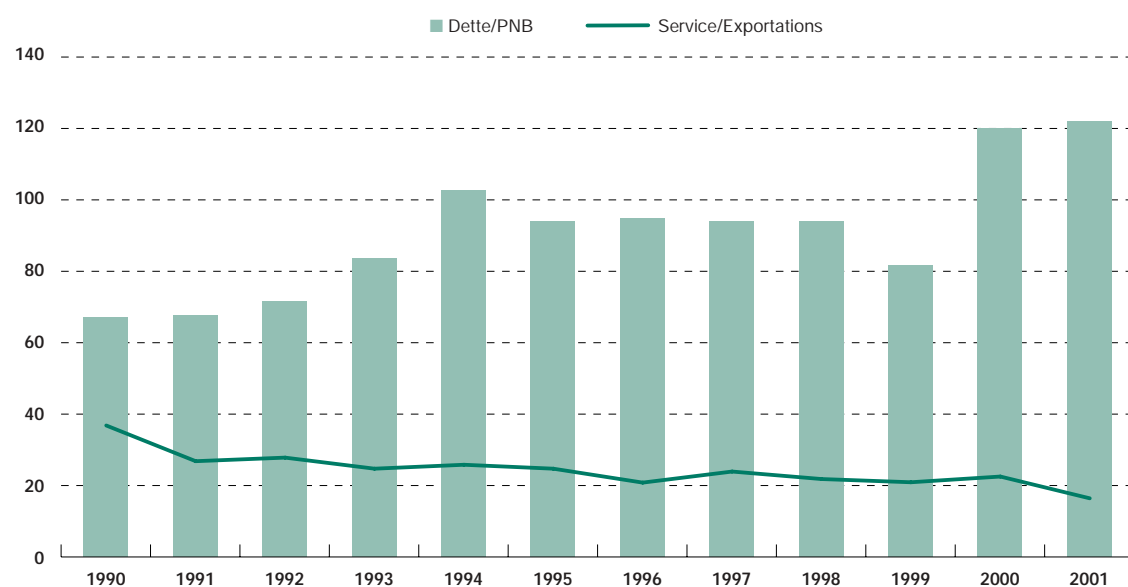
et demi d'importations en 2001, contre moins d'un mois fin 2000. La position extérieure du pays devrait continuer de s'améliorer en 2002 sous l'effet du redressement de la balance commerciale. Le déficit commercial devrait en effet retomber à 8.8 pour cent du PIB, avant de remonter à 13 pour cent en 2003.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001 (e)	2002 (e)	2003 (p)
Balance commerciale	-3.9	-16.0	-16.1	-14.1	-8.8	-13.1
Exportations de biens (f.o.b)	22.2	25.8	37.9	35.2	38.9	37.2
Importations de biens (f.o.b)	-26.1	-41.8	-54.1	-49.3	-47.6	-50.3
Services	-4.5	-2.3	-1.6	0.1		
Revenu des facteurs	-2.0	-1.7	-2.1	-1.3		
Transferts courants	8.0	8.0	12.4	14.0		
Solde des comptes courants	-2.3	-12.0	-7.4	-1.3		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

Figure 6 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations de biens et de services (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

Fin 2001, la dette extérieure du Ghana ressortait à 6.03 milliards de dollars. Elle était composée à 92 pour cent de dette à long terme (répartie entre les créanciers multilatéraux pour 71 pour cent et les créanciers bilatéraux pour 29 pour cent), à 6.6 pour cent de dette à moyen terme et à 2.5 pour cent de dette à court terme. Le pays a continué de ployer sous un lourd

fardeau, avec un ratio dette/PIB passant d'une moyenne annuelle de 95.3 pour cent en 1997-2000 à 138 pour cent en 2001, tandis que le service de la dette stagnait en moyenne à 22 pour cent depuis 1997. Le Ghana a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée en janvier 2002. En février 2002, le FMI et la Banque mondiale se sont prononcés en faveur

d'un programme complet d'allègement de la dette du pays. Au total, l'allègement accordé par les créanciers représente environ 3.7 milliards de dollars, ce qui équivaut à 2.186 milliards en VAN (valeur actualisée nette) ou à 56 pour cent de l'encours total après recours aux mécanismes traditionnels d'allègement. Aux termes des décisions prises par la Banque mondiale et le FMI, l'allègement consenti par la Banque mondiale – 781 millions de dollars en VAN – sera débloqué sur 20 ans et couvrira en moyenne 67 pour cent du service de la dette dû à la Banque. De son côté, le FMI accorde une réduction de 112 millions de dollars en VAN, qui couvre en moyenne 49 pour cent des obligations de service de la dette, et qui s'échelonne sur huit ans. L'allègement accordé par la Banque mondiale et le FMI prendra effet immédiatement, comme c'est le cas avec la plupart des créanciers bilatéraux publics.

Questions structurelles

206

Le Ghana poursuit sur la voie des réformes structurelles pour accentuer la participation du secteur privé à l'économie et attirer l'investissement dans les domaines correspondant à ses avantages comparatifs. Il n'a cependant guère progressé en 2001 sur le front structurel. Bien que le gouvernement ait proclamé un « âge d'or des entreprises », privilégiant le développement du secteur privé, les avancées ont été rares dans cette direction, à l'exception d'un projet relevant de l'initiative spéciale du président sur le développement accéléré des exportations. Cette initiative comportait deux axes d'intervention : les programmes d'action intégrés pour la production de fécule de manioc et le programme d'action à l'exportation pour les vêtements et les textiles. En 2001, les pouvoirs publics ont mis en place un comité national pour la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA), comptant des sous-comités consultatifs ayant pour mission d'améliorer les relations commerciales avec les États-Unis. En avril 2002, ils ont instauré un conseil consultatif pour les investisseurs, dirigé par le président du pays. Ce conseil, qui compte des dirigeants des milieux d'affaires ghanéens, des entreprises multinationales investissant au Ghana ainsi que d'autres grandes entreprises internationales, a pour mission de

conseiller le gouvernement sur la manière d'attirer les investisseurs étrangers.

Comme c'est le cas dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne tels que le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, le programme ghanéen de privatisations, remontant à 1988, avait pour vocation de réduire la taille du secteur public, d'alléger le poids exercé sur les finances de l'État par des entreprises publiques déficitaires, d'améliorer les performances des entreprises publiques en mobilisant le capital et les talents de gestion du secteur privé et de créer des emplois. Dans un premier temps, ce programme a sélectionné 300 entreprises publiques de diverses branches. Même si aucune date d'achèvement n'a été fixée, 212 entreprises avaient été cédées en juin 2002. Les autorités privilégient la vente directe des actifs et ont privatisé 112 entreprises selon cette méthode. Elles ont par ailleurs cédé des parts dans 31 entités, formé des sociétés en participation dans 21 autres et mis six autres en location-gérance. Enfin, 42 entreprises ont été liquidées. Le processus s'est heurté à certains obstacles provenant des aspects omis lors de l'élaboration du programme : insuffisance des travaux préparatoires, capacité de réglementation limitée et influence de groupes d'intérêt particuliers. Il a par exemple fallu attendre 1993 pour que les autorités mettent en place un comité d'application du désengagement (*Divestiture Implementation Committee* – DIC), chargé de mener à bien le processus, et pour qu'une loi appuyant officiellement ce programme soit votée. Il est intéressant de noter que cette loi protège le gouvernement en cas de poursuites pour transactions illégales dans une entreprise publique. Cette disposition explique en partie pourquoi le processus a été ralenti, la nouvelle administration, au pouvoir depuis 2000, ayant choisi d'enquêter sur les allégations d'opacité et de corruption concernant les cessions déjà réalisées. Quelque 70 pour cent des entreprises privatisées ont été reprises par des investisseurs locaux. L'engagement plutôt modeste des investisseurs étrangers, assez surprenant, s'explique par le fait qu'après la cession de grandes entités telles que les mines d'or *Ashanti Goldfields Corporation* (AGC), la banque *Social Security Bank* (SSB), les autorités portuaires *Ghana Ports and Harbours Authority* (GPHA), la cimenterie *Lever Brothers Ghana Limited*, *Ghana Cement* (GHACEM) et l'hôtel

Continental, celles qui restaient dans le giron de l'État étaient trop petites pour séduire les acheteurs étrangers. Néanmoins, le processus de privatisations a atteint un certain nombre de ses objectifs de départ. Ce programme produit en effet beaucoup de retombées positives : augmentation du chiffre d'affaires engendrée par l'amélioration de la productivité – induite par l'injection de capitaux et par de meilleures pratiques de gestion ; progression des capacités de production et de leur utilisation ; et hausse de l'emploi. Ces résultats positifs sont manifestes dans les grandes entreprises privatisées telles que AGC, l'hôtel *Golden Tulip*, les chantiers navals *Tema Shipyard*, l'aciérie *Tema Steel Company* et *Coca-Cola Ghana Ltd*.

Même si les autorités ont déclaré au début 2001 que la cession des actifs publics à des entreprises commerciales s'inscrivait au cœur de leur stratégie de promotion du développement du secteur privé, les privatisations programmées ont été suspendues courant 2001. Sur un total de 15 entreprises à céder, une seulement – la *Mim Timber Company* (industrie du bois) – l'a été. Le gouvernement a préféré concentrer ses efforts sur les audits financiers et de gestion de onze grandes entités publiques, dont *Electricity Company of Ghana* (électricité), *Ghana Water Company* (eau), et *Tema Oil Refinery* (raffinerie de pétrole). Ces audits ont été achevés en décembre 2001. Des contrôles analogues devaient être engagés en 2002 pour le *Cocoa Marketing Board* (COCOBOD, bureau de commercialisation du cacao), la *Volta River Authority* (VRA, opérateur hydrologique) et GPHA. Les pouvoirs publics ont restructuré le DIC en le dotant d'un nouveau bureau chargé de veiller à la transparence des cessions d'actifs. Depuis le début 2002, les autorités ont inscrit dans le programme de privatisations une cession « accélérée » de la participation de l'État dans douze entreprises publiques, dont *Ghana Telecom*, ce qui devrait rapporter au moins 50 millions de dollars (0,5 pour cent du PIB). L'État a d'ores et déjà introduit 25 pour cent de sa participation dans la *Cocoa Processing Company* à la bourse du Ghana. Pour 2002, les autres projets de privatisations portaient sur la *National Investment Bank* et la *Ghana Commercial Bank*. Le gouvernement prévoit également la mise en vente de l'*Electricity Company of Ghana*, pour laquelle un

conseiller a déjà été désigné et des évaluations réalisées. L'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les autorités et les investisseurs quant à l'avenir d'un certain nombre de gros projets tels que *Ghana Telecom* et WESTEL (deuxième opérateur de télécommunications du pays) ne facilite pas le processus de privatisations. Concernant *Ghana Telecom*, après l'expiration, au début 2002, du contrat portant sur la gestion stratégique de l'entreprise par *Malaysia Telecom* (MT), l'État s'est engagé dans un différend juridique relatif à la future participation de MT dans l'entreprise. En octobre 2002, MT a accepté d'abandonner à l'État ghanéen ses intérêts dans l'opérateur. La situation est également au point mort pour l'avenir de WESTEL, qui doit payer une pénalité de 70 millions de dollars pour non-respect des conditions prévues lors de l'attribution de sa licence.

L'État entend supprimer les subventions publiques dans le but de parvenir à une récupération totale des coûts de la fourniture des services collectifs. Dans cette perspective, la Commission de réglementation des entreprises de services publics a organisé des audiences et finalisé certains projets en 2001. Elle prévoit une transition progressive vers une récupération totale des coûts dans le secteur de l'électricité, ainsi que l'application d'une formule d'ajustement automatique des tarifs de l'électricité. Une consultation analogue a été organisée pour l'adduction d'eau. La mise en œuvre de ces deux plans a débuté au deuxième semestre 2002.

Dans le secteur financier, le parlement a voté en décembre 2001, dans le cadre du processus de réforme, une version révisée de la loi sur la Banque du Ghana. Ce texte renforce l'indépendance de la banque centrale et lui donne les moyens de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Une étape supplémentaire a été franchie en décembre 2001 lorsque la Banque du Ghana a cédé toutes les participations qu'elle détenait encore dans les établissements financiers qu'elle supervise. Afin d'améliorer le cadre réglementaire du secteur bancaire et de renforcer sa compétitivité internationale, les autorités ont instauré en 2001 un mécanisme de règlement brut en temps réel (*Real Time Gross Settlement* – RTGS). Comme son nom l'indique, ce système associe l'électronique et les télécommunications pour relier les sièges sociaux des banques à la BOG afin de

permettre les règlements électroniques entre établissements en base brute et en temps réel. Le pays a également voté une nouvelle loi bancaire qui comprend des dispositions contre le blanchiment d'argent.

Contexte politique et social

La vie politique ghanéenne est restée stable en 2001 et l'administration Kufour, qui a remporté les élections démocratiques en 2000, tient fermement les rênes du pouvoir. Cependant, les institutions mises en place dans le pays afin de promouvoir la démocratie et de renforcer la probité et la transparence, dont notamment la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative (*Commission on Human Rights and Administrative Justice* – CHRAJ), le Bureau des fraudes graves (*Serious Fraud Office* – SFO) et l'unité de la délinquance économique de la police du Ghana (*Economic Crime Unit of the Ghana Police Service*) ne paraissent pas être en mesure d'opérer efficacement. Largement saluée en 2000, la politique de tolérance zéro décrétée par le gouvernement vis-à-vis de la corruption souffre aujourd'hui visiblement d'une certaine dispersion. La lutte contre la corruption est passée à la « vitesse supérieure » en 2001, avec la procédure judiciaire rapide engagée à l'encontre de deux anciens ministres. Depuis, il semble que les efforts soient retombés. Des organismes clés promis par le président Kufour lors de son premier discours devant le parlement, tels que le bureau de la transparence placé directement sous la tutelle de la présidence, n'ont pas encore vu le jour. C'est également le cas du code de déontologie de la fonction publique, considéré par les militants anti-corruption comme un moyen d'empêcher les détournements de fonds publics par les fonctionnaires.

Depuis le début des années 90, le Ghana avance dans sa lutte contre la pauvreté : le taux de pauvreté global y est tombé de 51.7 pour cent en 1992 à 39 pour cent en 2001. Le gouvernement a fait de la réduction de la pauvreté la pierre angulaire de sa politique de développement. Pour que le pays puisse bénéficier de l'initiative PPTE, les pouvoirs publics ont finalisé un cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSRP). Ce document a pour principal objectif de favoriser une

croissance durable et équitable, d'accélérer le recul de la pauvreté et de protéger les personnes vulnérables ou exclues dans un environnement démocratique décentralisé. Cette stratégie ambitionne de faire passer à moyen terme – d'ici 2004 – le taux national de pauvreté de 39 à 32 pour cent, la pauvreté extrême de 27 à 21 pour cent et le pourcentage des exploitants de cultures vivrières vivant dans la pauvreté de 59 à 46 pour cent. La réalisation de ces objectifs sera tributaire du versement d'une aide internationale massive, qui suppose elle-même que le gouvernement poursuive les réformes visant à renforcer la stabilité macro-économique et la gouvernance et mette en œuvre les mesures convenues dans les domaines prioritaires. En prélude à la mise en œuvre du CSRP, les autorités ont instauré en juillet 2001 un programme d'aide sociale d'urgence (*Emergency Social Relief Programme* – ESRP) cherchant surtout à atténuer la pauvreté en multipliant les opportunités d'emploi par l'octroi de crédit aux micro- et petites entreprises. Les pouvoirs publics ne ménagent pas leurs efforts pour que ces objectifs soient remplis. En 2002, soit la première année d'application du CSRP, le gouvernement s'est engagé à consacrer 34.4 pour cent (contre 31.3 pour cent en 2001) de ses dépenses discrétionnaires à la mise à disposition des services de base pour les pauvres, dont un suivi médical gratuit pour les femmes enceintes, les enfants en bas âge et les personnes âgées, ainsi qu'à la réduction du taux d'infection par le VIH/sida. Il a également promis d'accroître les dépenses dévolues aux services sociaux essentiels : la santé et l'éducation.

Afin d'améliorer la fourniture et l'accès aux services de santé dans le pays, les pouvoirs publics ont publiquement envisagé en 2001 de s'orienter vers la mise en place d'un régime d'assurance maladie pour les Ghanéens, avec notamment la création d'une caisse d'assurance maladie. La même année, le pays a fait des progrès significatifs dans la diffusion des soins de santé, y compris la couverture vaccinale et l'accès aux services pour les personnes âgées, les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. La vaccination des enfants en bas âge contre les six principales maladies mortelles est passée de 70 pour cent en 2000 à 72 pour cent en 2001. Par ailleurs, la vaccination DCT3 s'est améliorée, passant de 80 pour cent en 2000 à 83.8 pour cent en

2001, tandis que le pourcentage des enfants entièrement vaccinés s'établissait à 68 pour cent en 2001. Face à la menace du VIH/sida, et après l'adoption du préservatif féminin et la création en 2000 de la commission nationale sur le sida, les pouvoirs publics ont conclu en 2001 les pourparlers sur l'accès aux médicaments antirétroviraux et la thérapie contre le VIH/sida. Ils ont ainsi signé un contrat d'une durée de cinq ans portant sur la fourniture de comprimés de névirapine pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Ces initiatives sont destinées à faire face à la progression de l'infection dans le pays. Selon les estimations des autorités nationales, le taux d'infection atteignait 3 à 4 pour cent de la population adulte en 2001. En mai de la même année, on dénombrait 47 444 cas de sida déclaré (contre 41 229 fin septembre 2000), avec une incidence plus marquée chez les personnes de 25 à 34 ans. Depuis le début 2002, les autorités sanitaires se concentrent sur sept domaines spécifiques : VIH/sida et maladies sexuellement transmissibles (MST), paludisme, draconculose, tuberculose, santé maternelle et infantile, extension du programme de vaccination et soins d'urgence. Elles poursuivent en outre le programme d'investissement dans la santé, qui privilégie le développement des établissements de formation et s'efforce de procurer un logement au personnel en vue de l'attirer dans les zones déshéritées.

De son côté, la politique publique d'éducation reste axée sur l'éducation universelle de base et la lutte contre l'analphabétisme des adultes. Les indicateurs de l'éducation du Ghana continuent de s'améliorer : le taux brut d'inscription dans le primaire est en hausse, à 84.8 pour cent pour les garçons et 74.4 pour cent pour les filles en 2001. Par ailleurs, les chiffres suggèrent que l'écart significatif entre le taux d'inscription des garçons et celui des filles est en train de se réduire. En 2001, les pouvoirs publics ont mis en place des structures organisationnelles destinées à favoriser la participation des communautés à la planification et à l'enseignement. Ils ont ainsi créé des équipes de planification de l'éducation dans les districts et des comités de supervision de l'éducation et instauré des réunions d'évaluation des performances des établissements entre les enseignants et la population dans tous les districts du pays. Pendant

la première année d'application du CSRP, la politique publique d'éducation est censée s'attaquer à cinq grands problèmes : faible taux d'inscription, mauvaise qualité de l'enseignement, nombre insuffisant d'étudiants présentant les qualifications recherchées par les employeurs, carences des institutions et inadéquation des infrastructures. En outre, le gouvernement a lancé un plan d'incitation destiné à attirer et à retenir les enseignants expérimentés dans les campagnes. En 2002, il a ainsi distribué 500 motocyclettes et 15 000 bicyclettes aux enseignants ayant besoin d'un moyen de locomotion.

